

**DEPARTEMENT DES
ARDENNES**

VILLE DE RETHEL

Délibération n° 30

**Date de convocation
2 avril 2021**

Séance du 10 avril 2021

**Extrait du Procès - Verbal
des délibérations du Conseil Municipal**

L'an deux mil vingt et un, le dix avril à 9 H 30,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est assemblé dans les Salons
d'Honneur de la Mairie de Rethel sous la présidence de **Monsieur AFRIBO
Joseph, Maire**

PRESENTS :

Mmes, MM. AFRIBO-MASSON-CHEVALLOT BEROUX-
STEVIGNON-DEMENGEOT-LÉCAILLE-GRENIER-
TRUCHASSOU-LARANGE-MERCIER-BALDO-THOMAS-
DELAPLACE-DEVIE-DAPREMONT-LANGONNIER-
VANGIERDEGOM-PERARD-DERIS-RICHARD-DUPONT-
AVERLY-VUARNESSE-BOCAHUT-BRUNIN-MERIEUX

ABSENTS OU EXCUSES :

M. POLLET (pouvoir à M. VANGIERDEGOM)
M. BINET (pouvoir à M. AFRIBO)
M. ULPAT (pouvoir à M. AVERLY)

SECRETARE DE SEANCE :

Mme RICHARD

**OBJET : Vote du compte administratif 2020 et affectation des résultats – Budget
Location / Affectation des résultats**

Exposé : Il s'agit de procéder à l'affectation des résultats du budget Location pour
l'exercice 2020.

Considérant les propositions de résultats définitifs du budget Location pour l'année 2020 se résumant de la façon suivante :

Résultat définitif 2020	Résultat Cumulé 2019		Part affecté à l'investissement	Résultat Exercice 2020		
Investissement	Dépenses	-150 846,78 €		234 901,64 €	-159 575,20 €	-96 058,98 €
	Recettes			226 173,22 €		
	Solde	-150 846,78 €		-8 728,42 €		
Fonctionnement	Dépenses	148 199,22 €	-148 199,22 €	229 288,36 €	63 516,22 €	
	Recettes			292 804,58 €		
	Solde	148 199,22 €	-148 199,22 €	63 516,22 €		

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,
Sur avis favorable de la commission des Finances,
Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL
par 29 voix pour, 0 contre, 0 abstention,

DECIDE d'affecter, au budget Location 2021, les résultats tels que présentés ci-dessous :

	Affectation de résultat	
Besoin de financement	1068R	63 516,22 €
Résultat d'investissement déficitaire reporté	001D	159 575,20 €
Résultat d'investissement excédentaire reporté	001R	
Résultat de fonctionnement déficitaire reporté	002D	
Résultat de fonctionnement excédentaire reporté	002R	

DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour faire le nécessaire en la circonstance et signer toutes pièces administratives et comptables,

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Certifiée exécutoire
Compte-tenu de la transmission
en sous-préfecture de Reethel, le 15 AVR 2021
de la publication, le 15 AVR 2021
Fait à Reethel, le 15 AVR 2021

Le Maire
Joseph AFRIBO

